

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 5

OBJET :

Avis du Conseil municipal sur
les ouvertures dominicales pour
l'année 2026

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, Mme HAGEGE-RADUTA, M. TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI (*à partir de 20h10*), Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH

M. CUSMANO

M. ARNOULT Procuration à M. BRIANCHON

Mme GROSJEAN Procuration à Mme BERRA

M. GELLER Procuration à Mme DAUBELCOUR

Mme DARROUX Procuration à M. le Maire

M. AVEAUX

Mme PHILIPPON

Mme CHENET Procuration à Mme BONNET-CHAMBON

M. BOUTRON Procuration à M. ZUILI

M. DUCHÈNE Procuration à M. ESKENAZI

Absents :

M. RAUMEL

M. LAYAIDA

Secrétaire de séance :

Maen TAYBI

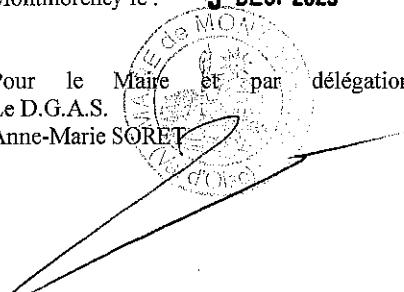
« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

Transmise en S/Prefecture de Sarcelles
le : - 9 DEC. 2025

Publiée le : - 9 DEC. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 9 DEC. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



COMMUNE DE MONTMORENCY

Service juridique

DB

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°5

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES OUVERTURES DOMINICALES POUR L'ANNEE 2026

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 3132-26, L. 3132-27-1 et L3132-25-4 ;

Vu le courrier du garage automobile Renault Rousseau, dont la concession est située 150, avenue de la Division, reçu le 31 juillet 2025, sollicitant l'ouverture de sa concession pour 5 dimanches au cours de l'année 2025 et le courriel en date du 8 septembre 2025, ayant pour objet la communication du Procès-verbal du Comité Social et Economique du 17 septembre 2025 ;

Vu l'avis émis par le Comité Social et Economique du 17 septembre 2025 ;

Vu le courrier de MOBILIANS (ex-CNPA), en date du 16 juillet 2025, organisme d'employeurs et de travailleurs intéressés au sens des dispositions de l'article R. 3132-21 du Code du travail ;

Vu la consultation des organismes de travailleurs intéressés au sens des dispositions de l'article R. 3132-21 du Code du travail en date du 11 octobre 2024 ;

Considérant que la demande formée par le concessionnaire Renault Rousseau respecte les dispositions du code du travail ;

Vu l'avis de la commission des Finances et du Développement économique du 21 novembre 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'ouverture de la concession automobile Renault Rousseau et des commerces de détail du secteur automobile les dimanches :

- 18 janvier 2026,
- 15 mars 2026,
- 14 juin 2026,
- 13 septembre 2026,
- 11 octobre 2026.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Maen TAYBI
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency